



HAL
open science

Contrebandières. Le salaire du sel et de la peur

Anne Montenach

► **To cite this version:**

Anne Montenach. Contrebandières. Le salaire du sel et de la peur. L'Alpe, 2019, À saute-frontières, 86, pp.14-19. halshs-02282384

HAL Id: halshs-02282384

<https://shs.hal.science/halshs-02282384>

Submitted on 1 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Contrebandières. Le salaire du sel et de la peur

Anne Montenach

Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France

Le 14 juin 1740, trois femmes du hameau des Hières, situé au-dessus de La Grave en Oisans (province du Dauphiné), sont arrêtées, à proximité du col du Lautaret qui marque la frontière avec la vallée voisine du Briançonnais, par les hommes de la brigade des fermes de la Madeleine, embusqués au pied du col. Ils saisissent sur elles soixante livres* de sel, acheté à bas prix au grenier de Briançon et qu'elles s'apprêtaient à faire passer illégalement dans leur vallée pour le revendre. De cette course de quelques heures à travers une montagne dont elles connaissent tous les passages, elles pouvaient espérer, après revente, un gain équivalant pour chacune à plusieurs journées de travail à filer la laine ou le chanvre. Écrouées à Briançon, elles se disent incapables de verser l'amende encourue « *à cause de leur pauvreté* ». Grâce à l'intervention d'un ancien consul de La Grave, elles sont libérées quelques jours seulement après leur arrestation et voient leur amende considérablement modérée.

Cette affaire fait partie d'un ensemble de procès tenus, au XVIII^e siècle, devant le grenier à sel de Briançon, qui fait alors office à la fois d'entrepôt, où viennent s'approvisionner les habitants de la vallée, et de tribunal chargé de juger des affaires de faux-saunage. Dénrée essentielle aux hommes comme aux bêtes dans ces régions d'élevage et de transhumance, le sel représente un énorme marché qui anime, à l'échelle de l'arc alpin, d'intenses circulations. Les Alpes orientales – Bavière, principauté de Salzbourg, Tyrol et duché d'Autriche surtout – possèdent leurs propres mines de sel. Ce sel gemme alimente en particulier la Bohême mais aussi la Suisse orientale, également approvisionnée par du sel méditerranéen convoyé depuis Venise, Gênes ou Milan. Quant aux régions centrales et occidentales des Alpes, dépourvues d'exploitations, elles consomment du sel marin tiré des salins de l'Adriatique, de la Provence ou du Languedoc. La Savoie et la Suisse occidentale sont ainsi approvisionnées par le sel languedocien de Peccais, le Dauphiné du XVIII^e siècle par du sel provençal de Berre. Le sel tient, avant l'ère industrielle, la place qu'occupe aujourd'hui le pétrole dans les jeux de la politique et de la diplomatie internationales. Derrière son apparente banalité, il offre donc un point d'entrée idéal dans l'économie des hautes vallées – et la place qu'y tiennent les femmes –, dans la vie des villages et des familles ainsi que dans les rapports de pouvoir qui s'exercent tant au sein des communautés que dans leurs relations avec l'État et ses représentants.

Privilèges et lobbies d'hier

À l'échelle du Haut-Dauphiné, qui « fait frontière » avec le Piémont voisin, les soubresauts de la grande histoire ont créé, à l'orée du XVIII^e siècle, des conditions particulièrement propices à la fraude. Le Briançonnais et le Queyras, qui ont lourdement souffert de la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713), ainsi que la vallée voisine de Barcelonnette (Ubaye), rattachée au royaume de France à l'issue du conflit et que le pouvoir royal cherche à ménager, se voient octroyer en 1715 un tarif privilégié sur le prix du sel. Destinée à relancer l'économie de la région et en particulier l'élevage, cette mesure, provisoire à l'origine, est régulièrement reconduite jusqu'à la Révolution grâce au lobbying actif qu'exercent à Versailles les représentants de ces communautés montagnardes. Au plan local, ce privilège instaure entre vallées proches – et parfois même au cœur de certains villages – un différentiel de prix qui constitue une puissante incitation à pratiquer le faux-saunage, dans des régions où le relief accidenté et le climat rude entravent la surveillance. Les archives du grenier à sel de Briançon conservent ainsi les dossiers plus ou moins

complets de soixante-et-onze procès pour faux-saunage entre 1725 et 1760. Près de 30 % de ces procédures impliquent directement une ou plusieurs femmes.

Le crime des pauvres

Plusieurs raisons expliquent cette forte présence féminine parmi les faux-sauniers. La plupart des études consacrées à la contrebande ont d'abord montré que le faux-saunage était, comparé au trafic d'autres produits comme le tabac ou les cotonnades, une forme de criminalité économique du pauvre, une déclinaison artisanale de la fraude. Le sel est en effet un produit lourd, plus difficile à dissimuler que quelques carottes de tabac ou coupons de tissu, et de peu de rapport à la revente, ce qui détourne de ce trafic les bandes armées de contrebandiers professionnels ou les grands marchands à la recherche de profits rapides. Il s'agit en outre d'une denrée relativement bon marché dans les zones privilégiées, ce qui permet à des individus disposant d'un faible capital de départ, en particulier les femmes, d'entrer assez facilement dans ce type de trafic.

La contrebande prend ici les formes les plus diverses : occasionnelle ou régulière, effectuée seul ou en petit groupe, elle met en jeu des quantités de sel qui varient considérablement d'une affaire à l'autre. Cette variété conduit à discerner, derrière une même infraction, des logiques économiques et sociales différentes. Pratiqué à petite échelle, le faux-saunage relève d'une modeste délinquance quotidienne, diffuse et peu organisée. Née de la disparité des prix entre vallées voisines, elle vise à améliorer l'ordinaire – conservation des aliments ou entretien de quelques bêtes – et semble faire partie intégrante des relations économiques de proximité, fondées sur des échanges modestes et réguliers avec la ville la plus proche et sur les services rendus entre voisins. Facile à dissimuler, le sel l'est toujours tant bien que mal, dans un tablier, sous une robe ou une chemise ou au milieu du chargement d'une monture. Madeleine Giraud, du hameau de La Bessée Basse situé à la frontière de la zone privilégiée, est ainsi arrêtée le 24 décembre 1735, à son retour du marché de Briançon, avec deux petits paquets de sel, l'un pour elle, l'autre pour sa voisine qui lui a confié quelques sous pour l'acheter et « *une coiffe de toile pour le mettre* ».

Une ébauche d'entrepreneuriat au féminin

L'achat de sel de contrebande destiné non plus à la consommation familiale mais à la revente – qui représente plus de deux tiers des procès – constitue en revanche une manière autre de s'insérer dans le marché, fût-il parallèle. Dans des sociétés montagnardes fortement marquées par la pluriactivité, le faux-saunage entre alors dans des stratégies familiales qui combinent activités licites et illicites. Ces logiques pluriactives permettent d'éclairer à la fois le statut des femmes des montagnes et le rôle qu'elles jouent dans une économie locale marquée par la migration saisonnière des hommes, qui s'emploient dans les villes et les plaines comme soldats, artisans ou colporteurs à la morte saison. Le travail féminin, dans l'agriculture et l'élevage en particulier, constitue ainsi un lieu commun de la littérature scientifique et des récits de voyageurs qui visitent les Alpes au XVIII^e siècle. Les montagnardes y sont souvent assimilées à des bêtes de somme exploitées par les hommes – qui se réservent les tâches productives destinées au marché – et vieilles avant l'âge. Mais les archives laissées par les familles et les communautés révèlent également que l'absence temporaire des hommes peut conférer provisoirement à ces femmes davantage d'autonomie dans la gestion des affaires familiales.

Si certaines des femmes arrêtées en possession de « faux-sel » (le sel de contrebande) sont manifestement utilisées comme simples convoyeuses par des contrebandiers bien connus des autorités, d'autres agissent, parfois avec leurs enfants, dans le cadre d'une pluriactivité familiale qui permet, en combinant occupations légales et pratiques frauduleuses, de faire face aux incertitudes du lendemain. Elles jouent ici de leur statut juridique d'éternelles mineures qui les

préserve, en cas d'arrestation, des peines les plus lourdes. Les rythmes annuels de la fraude montrent d'ailleurs une raréfaction des procès dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, quand l'essor de l'industrie textile locale offre d'autres possibilités d'emploi et de revenus. Le cas particulier des femmes seules, et néanmoins souvent chefs de famille, comme les veuves ou celles dont le mari est parti travailler au loin, laisse quant à lui entrevoir une ébauche d'entrepreneuriat au féminin, comme dans l'exemple des trois femmes des Hières évoquées en ouverture, qui ont mis en commun leurs ressources pour se créer un capital de départ. C'est, en somme, par le biais de l'économie parallèle et du jeu sur les frontières fiscales que ces femmes font l'expérience du marché, en prenant part, même de façon infime, aux réseaux et aux mécanismes de l'échange qui irriguent, au XVIII^e siècle, les hautes vallées des Alpes.

Encadré :

Gabelle et faux-saunage

Depuis les derniers siècles du Moyen Âge, le sel est, dans le royaume de France, un monopole royal soumis à un régime complexe d'imposition, la gabelle. Les régions qui paient le sel le plus cher sont les « pays de grande gabelle », où les autorités imposent en outre aux habitants l'achat d'une quantité minimum de sel (« sel du devoir »). Le Dauphiné fait partie quant à lui des « pays de petite gabelle », où le sel est moins fortement taxé et la consommation libre. D'autres provinces, comme la Bretagne, ne paient aucun impôt sur le sel. Cette différence de statut fiscal explique l'importante contrebande qui se pratique à la frontière de certaines provinces et à laquelle on donne le nom de faux-saunage. Les faux-sauniers sont traqués par les hommes de la Ferme générale – une institution chargée de la perception des impôts indirects et de la lutte contre la fraude – et très sévèrement punis (lourdes amendes, bannissement, galères, voire peine de mort en cas de violences en bandes organisées). Certaines zones des Pyrénées comme la Catalogne ont ainsi été le théâtre, aux XVII^e et XVIII^e siècles, de véritables « guerres du sel » opposant gardes de la gabelle et contrebandiers.

Glossaire

LIVRE : la livre varie en Dauphiné entre 405 et 530 grammes ; elle pèse à Briançon entre 410 et 420 grammes.

À lire

Jean-François Bergier, *Une histoire du sel*, Paris, PUF, 1982. L'étude de référence sur le sel, par un spécialiste de l'histoire des Alpes.

Luigi Lorenzetti, Nelly Valsangiacomo (dir.), *Donne e lavoro. Prospettive per una storia delle montagne europee XVIII-XX secc.*, Milan, Franco Angeli, 2010. Un ouvrage collectif et international sur le travail des femmes dans les montagnes européennes depuis le XVIII^e siècle.

Laurence Fontaine, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, PUG, 2003. Un recueil d'articles, fruit d'une vingtaine d'années de recherches menées par une historienne spécialiste des sociétés des hautes vallées alpines.

L'Alpe, « La montagne au féminin », n°12, Glénat, 2001.